



AIDE ! liquidation judiciaire SARL

Par **Ziina**, le **01/10/2015** à **17:14**

Bonjour, Ma société est actuellement en liquidation judiciaire; N'ayant tenu aucune comptabilité (manque de moyen) je n'ai déposé aucun bilan, déclaration TVA et j'ai été taxé d'office à l'URSSAF (dette de 36000 pour un salaire smic sur 2 ans) et au impôts (avec une dette de 500000 EUROS). J'ai payé un bail de 200000 euros en 2009 pour l'acquisition du fond de commerce. Je ne veux pas le perdre dans cette liquidation. J'ai demandé l'autorisation de déposer des bilans des années passées pour être recalculer pour avoir la juste somme car je n'ai eu aucun bénéfice et ne pas perdre tout ce que j'ai. J'ai à peu près 10000 euros de stocks de marchandise non vendu. MA QUESTION est la suivante Est ce que s'il n'arrive pas à récupérer l'argent dans le stocks de marchandise ont il le droit de revendre mon fond de commerce et que puis je faire pour le sauver ??? et Est ce qui peuvent saisir mes personnel étant le gérant de la société ?? J'espère m'être faite comprendre ... Merci de m'aider..

Par **Ziina**, le **06/10/2015** à **01:22**

Personne pour un conseil?!